

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2011

**RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DU MÉDICAMENT
ET DES PRODUITS DE SANTÉ - (n° 3725)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
Mme Poursinoff, M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 17

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« informations »,

insérer les mots :

« nouvelles ou existantes mais controversées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.